

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 JUILLET 2019**

COMMUNE DE SAINT GEORGES SUR EURE

L'an deux mil dix-neuf le 2 juillet à 19h30 par convocation en date du 26 juin 2019, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Christine GOIMBAULT, Maire de Saint-Georges-sur-Eure.

Etaient présents :

Mme Christine GOIMBAULT, Mme Jacqueline CHAUVEAU, M. Christian JAMINAIS, Mme Françoise MAILLY, M. Jacky GAULLIER, M. Bernard FERROL, Mme Danielle DUMONT, M. Jacky BOURGOGNE, Mme Evelyne ARNOULT, Mme Joëlle BAUDE, M. Patrick BLIN, Mme Laurence LOCHET

Absents ou excusés :

M. Didier GAILLARD (pouvoir à Mme Françoise MAILLY), M. Joël NOUVEAU, Mme Gaëlle BARBOT, Mme Nadège BAZIN (pouvoir à Mme Christine GOIMBAULT), M. Xavier ROBERT (pouvoir à M. Jacky GAULLIER), M. Jérôme CHARDON

Secrétaire de séance : Mme Evelyne ARNOULT

1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

2. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 11 JUIN 2019

Mme le Maire soumet à l'approbation du Conseil le compte-rendu du Conseil municipal du 11 juin 2019. Le compte-rendu du Conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

3. RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR MME LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Décision 6/2019 du 24 juin 2019 : révision des tarifs du gîte

4. COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2018 DE LA SAEDEL SUR L'OPERATION « LES ERRIAUX II »

Mme le Maire présente au Conseil le compte rendu d'activités 2018 de l'opération « Les Erriaux II », réalisé par la SAEDEL dans le cadre de la convention publique d'aménagement signée le 8 février 2018.

Pour l'exercice 2018 qui est la 1^o année de la concession, il y a 37 636 € de mouvements en dépenses, liées aux frais d'études.

Après avoir pris connaissance de la note de conjoncture ainsi que du bilan chiffré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Mme le Maire ou son représentant à approuver les pièces du rapport d'activités 2018 de la SAEDEL sur l'opération Les Erriaux II.

5. BAIL AVEC LA SOCIETE BOUYGUES TELECOM

Mme le Maire expose que la société Bouygues télécom a saisi la commune d'un projet d'implantation d'un relais en vue d'améliorer le réseau de téléphonie mobile, le développement des installations n'étant pas possible dans le clocher de l'église, actuel lieu du relais Bouygues sur la commune. L'antenne sera implantée dans la zone du complexe sportif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Mme le Maire à signer un bail, d'une durée de 12 ans avec la société Bouygues télécom, pour la mise en œuvre d'une station relais, et moyennant un loyer annuel de 7000 € net
- autorise Mme le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ce projet.

6. CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL POUR LES SERVICES PERISCOLAIRES

Arrivée de Mme Laurence Lochet

Mme le Maire informe le Conseil municipal qu'afin de constituer des équipes des services périscolaires pour la rentrée prochaine, il a été nécessaire de solliciter l'association Centre aéré du Val de l'Eure pour renouveler la mise à disposition d'un animateur sur la pause méridienne moyennant remboursement des frais de personnel.

Le Conseil, après avoir pris connaissance de la convention et en avoir délibéré :

- Autorise Mme Le Maire ou son représentant à la signer ainsi que ces avenants éventuels.

7. RECRUTEMENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Mme le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

Les collectivités peuvent recruter par contrat des agents non titulaires de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois, en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur une période de dix-huit mois consécutifs.

Compte tenu du nombre prévisionnel d'enfants scolarisés pour l'année scolaire 2019/2020, il est nécessaire de créer des emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité dans les grades d'adjoint d'animation et d'adjoint technique:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- 1) De créer un poste non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur le grade d'adjoint technique à 21 heures annualisées pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020 et autoriser Mme le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et à signer le contrat de recrutement,
- 2) De créer quatre postes non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur le grade d'adjoint d'animation : 1 poste à 3 heures 45, 2 postes à 6 heures 6 minutes annualisées, et 1 poste à 10 heures 45 minutes annualisées, pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020 et autoriser Mme le Maire à recruter des agents contractuels pour pourvoir ces emplois et à signer les contrats de recrutement,
- 3) De créer un poste non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur le grade d'adjoint technique, à 6 heures 6 minutes annualisées, pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020 et autoriser Mme le Maire à recruter des agents contractuels pour pourvoir ces emplois et à signer les contrats de recrutement,
- 4) De fixer la rémunération des agents recrutés au titre d'un accroissement temporaire d'activité sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1 correspondant au grade d'adjoint d'animation et au grade d'adjoint technique.
Les crédits nécessaires à leur rémunération et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

8. INFORMATIONS DIVERSES

Mme le Maire informe le conseil que

- les négociations pour les acquisitions foncières sur la concession Erriaux II sont toujours en cours. De ce fait, les conventions précaires d'occupation des terres communales, dénoncées en septembre 2018 seront prolongée d'un an, le temps de finaliser les échanges et acquisitions dans le cadre de Erriaux II.
- le Permis d'Aménager de la concession Dolmont a été déposé ce jour en mairie. Les candidatures pour l'achat de lots peuvent être déposées en mairie.
- Quant au Permis d'Aménager du quartier des Rousserolles, il a été nécessaire de modifier le plan afin de répondre à la demande du Conseil Départemental, l'accès devant se faire au niveau du CR 11 pour des raisons de sécurité. Le nouveau plan de composition tiendra compte également des besoins des professionnels de santé et il sera déposé prochainement.
Le plan provisoire est présenté aux conseillers.
- que la mairie de Nogent-sur-Eure va poser une barrière au bout du chemin de la Guinguette pour empêcher la circulation de transit des véhicules sur cette voie, pour des raisons de sécurité.
Cette barrière sera posée prochainement, en conséquence nous poserons un panneau de voie sans issue à l'entrée de ce chemin sur notre territoire.

- qu'elle a procédé à une modification des tarifs du gîte pour réajuster le prix du forfait ménage et créer des tarifs au-delà de 6 nuits.
- que Chartres métropole a attribué un fonds de concours de 70 000 € pour aider à financer la voirie du quartier des Rousserolles.
- Qu'elle a assisté à une réunion organisée par la DDFIP et Mme la Préfète pour informer les maires de la réorganisation du réseau des trésoreries, qui conduira à leur disparition. Concrètement, les trésoreries vont disparaître au profit de point d'accueil en MSAP. Les mairies n'auront plus d'interlocuteur, mais un conseiller aux décideurs locaux, rattaché à l'EPCI, qui exercera la fonction de conseil.
Les mandats et titres seront envoyés aux services de gestion comptable (6 en Eure et Loir) sans interlocuteur dédié.
De plus il n'y aura plus de possibilité pour les particuliers de régler les créances des régies communales en espèces, sauf en réseau postal ou bancaire (des solutions sont à l'étude).
Cette réorganisation a l'effronterie de s'intituler « construction d'un nouveau réseau de proximité des finances publiques » !!! Cependant les maires sont inquiets quant aux conséquences d'une telle réorganisation et restent vigilants quant à la disparition des services publics, notamment pour les publics en difficulté.
- Qu'une Enquête publique devrait se tenir dans notre mairie (entre autres) du 23 septembre au 9 octobre 2019, sur les plans pluriannuels de restauration et d'entretien de l'Eure, la Roguenette et de la Voise, à la demande de Chartres Métropole.

Mme Mailly informe des nuisances de chats errants dans son quartier. Mme le Maire rappelle que nous avons mis en place une convention avec la Fondation 30 millions d'amis pour mener une campagne de stérilisation des chats errants, mais que cette campagne n'a pu être menée, faute de trouver un vétérinaire pratiquant les tarifs de la Fondation. Mme Chauveau indique qu'elle a déjà saisi la SPA, sans réponse pour le moment.

M Bourgogne indique que le ballast provenant de la voie ferrée a été utilisé pour réempier le chemin derrière la vallée renault, mais cela rend le chemin impraticable même à pied, le ballast étant trop grossier. Nous étudierons la possibilité de maintenir un cheminement piéton.

Mme Chauveau adresse ses remerciements, de la part des habitants, aux employés communaux qui ont remblayé le tour d'étang.

Mme Mailly indique que les effectifs inscrits à ce jour pour la rentrée prochaine sont de 143 en école élémentaire et 112 en maternelle, donc pour le moment un effectif total comparable à cette année.

Prochain conseil municipal : mardi 17 septembre 2019 à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20

Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour du Conseil municipal du 2 juillet 2019 :

N° d'ordre	Délibérations	Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
27/19	COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2018 DE LA SAEDEL SUR L'OPERATION « LES ERRIAUX II »	05/07/2019
28/19	BAIL AVEC LA SOCIETE BOUYGUES TELECOM	05/07/2019
29/19	CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL POUR LES SERVICES PERISCOLAIRES	05/07/2019
30/19	RECRUTEMENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	05/07/2019